

25 juin au 9 août 2024







Clientèles Maternelle

4 ans

Service offert pour les enfants ayant complété leur maternelle 4 ans (preuve de fréquentation exigée).

Un seul site!

Les groupes de maternelles sont regroupés sous un même toît.

Site de rassemblement

École Saint-Pie-X

Enfants de 6 à 11 ans

Nombre de

places limité

Acceptés:

Enfants de 5 ans *Ayant complété leur maternelle*

Enfants de 12 ans Fréquentant une école primaire (preuve exigée)



École Princess Elizabeth

École Saint-Jean-Bosco

École Saint-Patrice

École Saint-Pie-X

École des Deux-Soleils

L'arrivée et le départ des enfants se font à l'école où ils sont inscrits.

Soutien à l'intégration des enfants ayant une situation de handicap

Ce soutien concerne tout enfant âgé entre 5 et 12 ans qui nécessite un accompagnement pour accomplir certaines activités courantes du Club été.

Pour des informations détaillées consultez

ville.magog.qc.ca/club-ete-handicap

Date limite pour déposer une demande 10 mars

Tants et service de garde A Tarification à la semaine seulement



Par semaine:

58 \$ pour le 1^{er} enfant

44 \$ pour le 2^e enfant d'une même famille

Gratuit à partir du 3^e enfant d'une même famille

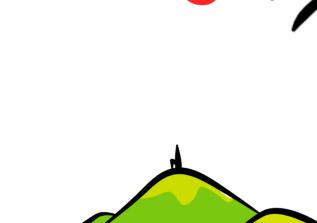


Par semaine:

135 \$ + coût d'inscription

Résidents d'Orford

Votre municipalité paie un pourcentage de la taxe de non-résident. Vous devez vous procurer le formulaire au bureau de la municipalité et le présenter lors de l'inscription au Club été.







Pour bénéficier du tarif applicable aux résidents, les enfants doivent habiter à Magog chez l'un de leurs parents, mère ou père (l'un d'entre eux doit posséder une carte de citoyen valide).

Les enfants d'un conjoint n'ayant pas sa résidence principale à Magog, les petits-enfants, la famille ou les amis en visite pour l'été doivent payer le tarif des non-résidents.



Pour les enfants inscrits au Club été

École Princess Elizabeth

Matin 6 h 30 à 8 h 30 Après-midi 16 h à 18 h

École Saint-Jean-Bosco

Matin 7 h à 8 h 30 **Après-midi** 16 h à 17 h 30

École Saint-Patrice

Matin 6 h 30 à 8 h 30 Après-midi 16 h à 18 h

École Saint-Pie-X

Matin 7 h à 8 h 30 **Après-midi** 16 h à 17 h 30

École des Deux-Soleils

Matin 7 h à 8 h 30 **Après-midi** 16 h à 17 h 30

Par semaine (matin et après-midi) :

35 \$ par semaine pour le 1^{er} enfant

27 \$ pour le 2^e enfant d'une même famille

Gratuit à partir du 3^e enfant d'une même famille



L'inscription au service de garde et au camp de jour doit se faire à la même école.



Informations générales

Activités

Dans la mesure du possible, les activités se déroulent le plus souvent à l'extérieur et spécifiquement à l'école où est inscrit votre enfant. Des activités amusantes et stimulantes sont au rendez-vous!

Plage

Des sorties à la plage sont planifiées 3 fois par semaine.

Animateurs

Notre équipe de travail est composée de plus de 80 animateurs, accompagnateurs, intervenants, chefs de site et responsables, tous détenteurs d'une formation en animation et intervention. Tous les employés détiennent, également, un certificat de secourisme.



A Le nombre de places est limité

Documents requis pour les inscriptions

- > Preuve de résidence (carte de citoyen valide)
- > Numéro d'assurance maladie de l'enfant
- ➤ Numéro d'assurance sociale du ou des parents (pour fins d'impôt)

Possibilité de payer le Club été (incluant le service de garde) en deux versements égaux par chèques postdatés au 19 avril et au 19 mai 2024.

Aide en ligne disponible lors des journées d'inscriptions en appelant au 819 843-3333.

Adresse courriel obligatoire afin de recevoir les informations pendant l'été.

Pour des informations supplémentaires,

consultez la foire aux questions au ville.magog.qc.ca/faq-club-ete.

Enligne

Recommandé

Résidents de Magog avec cartes de citoyen valides (parent et enfant)

ville.magog.qc.ca/inscriptions

Dès le vendredi 19 avril, 13 h 30 Paiement par carte de crédit seulement

ASSUREZ-VOUS d'avoir votre carte de citoyen de valide (parent-enfant)



819 843-3333

Vendredi 19 avril, 13 h 30 à 20 h

À compter du lundi 22 avril, si des places sont toujours disponibles, il sera possible de faire l'inscription en personne au centre communautaire, bureau 113.

Heures d'ouverture des bureaux

- ▶ Lundi au jeudi, 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
- ▶ Vendredi, 8 h à 12 h

A Notes

Des frais de 25 % s'appliquent pour toute inscription faite après le vendredi 24 mai, 12 h (selon les places disponibles). En cas d'annulation, des frais de 15 % seront appliqués.

Aucun remboursement après le vendredi 24 mai, sauf pour des raisons de santé (preuve médicale exigée).

Programme d'accès au tarif réduit Club été

Ce programme vise à rendre davantage accessible l'inscription au Club été pour le parent/tuteur ayant un faible revenu ou confronté à une situation personnelle inhabituelle qui le rend vulnérable économiquement. Ne laissez pas une situation financière vous empêcher d'inscrire votre enfant. Communiquez avec nous au 819 843-3333, poste 820 ou par courriel à <u>loisirsculture@ville.magog.qc.ca</u>.







